



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Banque Africaine de Développement

**Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)**

AGEROUTE SENEGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un consultant pour l'Audit comptable et financier du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1) (Exercices 2023-2024-2025)

Secteur : Transport

Projet de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1)

Code SAP : P-SN-DB0-028

Date de publication de l'avis : 18/08/ 2022

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du **projet de désenclavement des zones agricoles et minières phase 1 (PDZAM-1)** publié le 23 juin 2022 dans le quotidien « l'AS ».
2. L'État du Sénégal a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM).

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un bureau de Consultant pour réaliser les prestations relatives à **l'audit comptable et financier du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1)**.

3. L'objectif de l'audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la

disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Les périodes couvertes par les missions d'audit sont les exercices 2023, 2024 et 2025.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 08h à 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann
Résidence Dakar, BP : 25 242 Dakar-Fann.**

Tel: (+221) 33 869 07 51

**E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn ou mcsamb@ageroute.sn
ou khandiaye@ageroute.sn**

7. Les expressions d'intérêt peuvent être déposées sous plis fermé, par voie électronique (à l'adresse email ci-dessus) ou au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **06 septembre 2022 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant en vue de l'audit comptable et financier du Programme de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1)** ».

NB : la langue de travail est le français.

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE